

Réunion du Conseil Municipal du 27 mai 2016

Le Conseil Municipal De Blesle s'est réuni vendredi 27 mai à 20h30. Messieurs Jacques Barraud et Didier Vigier étaient excusés.

COMPTE RENDU ETUDES DETR 2015 :

Une première étude pour l'ancienne gendarmerie de Blesle qui compte 5 logements où le chauffage repose sur une chaudière à fioul. Le bâtiment est actuellement mal isolé et l'étude a fait apparaître qu'il y a une perte de 30 % de chauffage. Plusieurs axes d'amélioration sont proposés comme l'isolation des combles, le changement des menuiseries, l'isolation par l'extérieur... Pour exemple, la création d'isolation des combles coûterait 3250 € générant une économie de 1638 € de chauffage. Selon les travaux le retour sur investissement va de 2 à 35 ans. Ce sont ces travaux ainsi que le changement des menuiseries qui permettrait de gagner en confort dans les logements et l'ensemble de ces travaux apporterait un retour sur investissement de 10 ans. Le classement du bâtiment est actuellement en classe G. Il pourrait être envisagé de le passer en classe C moyennant une dépense de 142 000 €. L'isolation des combles, des plafonds des sous-sols, la pose de robinets thermostatiques et la pose de calorifuge sur les tuyaux seront très certainement faits avant l'hiver prochain, dans un premier temps.

La seconde étude porte sur le gymnase qui est chauffé au gaz et sur lequel il y a de la déperdition et le problème vient notamment de la présence de pièces annexes (bar, vestiaire et salle des associations). Les parois sont vitrées et les plafonds très hauts. L'eau chaude fonctionne assez bien mais le renouvellement d'air ne se fait pas correctement. Les travaux qui pourraient être envisagés seraient de remplacer les menuiseries et les portes, faire une isolation des parois verticales, changer le mode de chauffage... le retour sur investissement de ces travaux vont de 21 ans à 54 ans. Par rapport à l'utilisation, les investissements sur les pièces annexes ne sont pas une priorité sauf pour les vestiaires et la ventilation. Des travaux coûteux et ayant un faible retour sur investissement ne sont pas judicieux.

La dernière étude porte sur la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments de Plagne. L'idée est venue du fait que les toitures sont en amiante et le photovoltaïque rapporterait de quoi rembourser le remplacement de ces toitures. 2 propositions sont faites à la Commune. La première proposition porte sur une puissance donnée de 100 KWA/HC pour laquelle ERDF garanti le prix sur 20 ans, mais les toitures ne sont pas toutes changées (seulement 4 bâtiments sur 10). Ce projet aurait un coût d'environ 259 000 € et la vente d'électricité rapporterait 15 000 € par an pour un retour sur investissement de 19 ans. La seconde proposition porte sur une puissance de 250 KWA/HC pour laquelle la commune doit procéder à un appel d'offre pour vendre la production et proposer un prix de rachat, par contre le projet peut ne pas être retenue mais permettrait de changer 10 toitures au lieu de 4. Avec une estimation d'environ 32 000 € par an de vente d'électricité pour un investissement de 548 600 €. Le retour sur investissement serait aussi de 19 ans sur ce projet. Ces deux projets vont être étudiés ainsi que les aides financières possibles avant qu'une décision soit prise à ce sujet sachant que pour le financement de la partie non subventionnée, un emprunt serait contracté dont les annuités correspondront à la recette de la production annuelle et ainsi permettront de réaliser une opération autofinancée sans impact sur le budget.

ETUDE ET TRAVAUX SUR OBJETS CLASSES :

Il faut envisager une étude sur la Christ roman et la Vierge du Cheylat qui sont les 2 pièces principales du musée et qui ont besoin d'être restaurés de façon durable. Actuellement les études de ce type sont financées à hauteur de 80 % et les travaux à 50 %. Le Conseil municipal accepte de faire la demande de cette étude.

TRAVAUX DE VOIRIE :

Le Conseil Municipal donne son accord pour réaliser l'enrobé dans tout le village du Chantegeail et au Ranquet pour les 2 habitations desservies actuellement par un chemin et de confier ces travaux à l'entreprise CYMARO.

HÔPITAL DE BRIOUDE :

Aujourd'hui la loi « Santé » réorganise les circuits de santé et l'hôpital de Brioude ne serait pas rattaché au CHRU de Clermont Ferrand mais à l'hôpital du Puy. Le Conseil Municipal accepte d'adhérer au Comité de vigilance de l'hôpital de Brioude et d'en payer la cotisation de 10 € et prend une motion pour demander que l'hôpital de Brioude soit rattaché au CHRU de Clermont-Ferrand. Une pétition est disponible en Mairie.

DROIT DE PREEMPTION :

Les biens cadastrés H310 et H311 situés route d'Anzat sont laissés libres à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de pics pour empêcher l'accès des pigeons à l'église.

Le Conseil Municipal accorde le renouvellement de terrasse pour l'établissement Crozatier.

Le Conseil Municipal prend une motion de censure pour le soutien de la candidature de Paris pour les JO de 2024.

Une réponse positive est donnée à Ciné Cavale pour sa demande de projection en plein air.

La Commune a été contrôlée et il en ressort un taux d'erreur de 0 % pour l'année 2015.

Pour information un point sur les compétences des Communautés de Communes du Pays de Blesle et du Brivadois est fait par M. Le Maire.